

2024 - 109 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024
 Service : Ressources humaines
 Référence : EM

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laeticia BAR à Clotilde ROUGEOT	Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE
Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET	Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO
Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD	Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ
Patrick EVIN à Hervé LEBEAU	Olivier MICHE à Olivier SCOTTO
Adeline BRETIN à Farid OULAMI	

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 9
 Nombre de conseillers effectivement présents : 22
 Secrétaire : Corinne CHENARD

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents – création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	-	-	Réorganisation du besoin	Création du poste	Adjoint technique	6.61
Accueil et citoyenneté	Conseiller numérique France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Adjoint administratif	TC
Accueil et citoyenneté	Coordinateur France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Assistant socio-éducatif	TC
Accueil et citoyenneté	Conseiller numérique France services	-	-	Nouveau besoin	Création du poste	Agent social	TC

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Relations aux familles	Responsable des relations aux familles	Rédacteur	TC	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste à compter du 1/11/2024	Attaché	TC
Pilotage et performance	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC
Sports	Agent d'entretien et d'accueil piscine	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	TC
Moyens généraux / entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	31.04 (2 postes)	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à compter du 1/11/2024	Adjoint technique	TC (2 postes)
Moyens généraux / entretien ménager	Agent d'entretien ménager	Adjoint technique	29.05	Augmentation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes à compter du 1/11/2024	Adjoint technique	32.50
Restauration et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	30
Restauration et entretien ménager	Adjoint au responsable d'office	Adjoint technique	TC	Réorganisation du besoin	Création des postes et suppression des anciens postes	Adjoint technique	32
Sports	Maître-nageur sauveteur	Educateur des A.P.S.	14	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Educateur des A.P.S.	21.41
Sports	Maître-nageur sauveteur	Opérateur des A.P.S.	14	Evolution du poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Educateur des A.P.S.	14
Education	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	29.35	Retour d'un agent après disponibilité	Création du poste et suppression de l'ancien poste	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	34.06
Éducation / Restauration	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	28.13	Souhait d'un agent de ne plus faire de missions d'entretien ALSH	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	24.86

Postes permanents - suppression

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Sports	Gardien d'équipements sportifs	Agent de maîtrise	TC	Départ d'un agent en maladie déjà remplacé	Suppression du poste	-	-
Éducation / Restauration	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	24.86	Départ de l'agent titulaire remplacé par un retour après maladie	Suppression du poste	-	-

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Service Ressources Humaines	Recrutement d'un agent en renfort sur le déploiement du logiciel de gestion des temps	Du 19 mars au 31 décembre 2024 (prolongation du besoin)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC
Service Espaces verts et naturels	Recrutement d'un chargé de la gestion différenciée des espaces verts	Du 1er mai 2023 au 30 avril 2025 (prolongation du besoin)	Technicien	TC

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 7 octobre 2024 et après mise à jour, de 487 postes créés dont 43 postes non pourvus.

Au 24 juin 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 482 postes créés dont 34 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2024-86 du 26 juin 2024 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes Affaires Générales du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 septembre 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'attaché à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32.50h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32h
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30h
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 6.61h
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 21.41h
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 34.06h
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
 - 1 poste d'agent social à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24.86h
- approuver la suppression des postes suivants :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à temps non complet 30h
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 31.04h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 29.05h à compter du 1/11/2024
 - 1 poste d'éducateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'opérateur des A.P.S. à temps non complet 14h
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 29.35h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28.13h
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24.86h
- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du 19 mars au 31 décembre 2024
 - 1 poste de technicien du 1er mai 2023 au 30 avril 2025
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après,
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024,

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **07 OCT. 2024**

Corinne Chénard
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **14/10/2024** au **14/12/2024** et transmise en Préfecture le **14/10/2024**
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

Tableau des effectifs au 7/10/2024

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Fillière administrative	85,00	0,00	85,00	78,00	77,70	7,00	6,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Attaché	16,00	0,00	16,00	14,00	14,00	2,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	6,00	5,80	0,00	0,00
Rédacteur	10,00	0,00	10,00	10,00	9,50	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	19,00	18,00	17,70	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	9,00	0,00	9,00	9,00	8,90	0,00	0,00
Adjoint administratif	16,00	0,00	16,00	13,00	13,80	3,00	2,00
Fillière culturelle	18,00	1,00	17,50	16,00	15,00	2,00	0,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	3,00	0,00	3,00	2,00	2,00	1,00	0,00
Fillière technique	189,00	71,00	168,06	181,00	145,88	28,00	7,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Ingénieur	8,00	0,00	8,00	7,00	6,90	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	8,00	7,80	1,00	1,00
Technicien	4,00	1,00	3,74	4,00	3,74	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	6,00	1,00	5,91	5,00	4,91	1,00	1,00
Agent de maîtrise	5,00	2,00	4,83	4,00	3,83	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	46,00	12,00	42,55	43,00	39,55	3,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,00	8,00	17,35	16,00	14,35	3,00	2,00
Adjoint technique	86,00	46,00	71,68	68,00	58,80	18,00	0,00
Fillière police municipale	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00	2,00
Fillière sportive	12,00	4,00	10,67	10,00	9,26	2,00	0,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	5,00	4,00	3,67	3,00	2,26	2,00	0,00
Opérateur des A.P.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fillière médico-sociale	60,00	29,00	57,37	56,00	53,22	4,00	4,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	9,00	1,00	8,86	9,00	8,76	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	5,00	2,00	4,00	4,00	3,34	1,00	1,00
Agent social	8,00	1,00	7,86	7,00	6,86	1,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,13	18,00	16,74	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,52	15,00	14,52	0,00	0,00
Fillière animation	114,00	107,00	73,07	53,00	40,85	61,00	23,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	2,00	0,00	2,00	2,00	1,80	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7,00	7,00	6,22	7,00	6,03	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	12,00	12,00	8,66	11,00	7,79	1,00	1,00
Adjoint d'animation	90,00	88,00	53,19	30,00	22,23	60,00	22,00
Total des emplois permanents	487,00	212,00	421,47	380,00	348,71	107,00	43,00

Accroissements temporaires ou saisonniers au 7/10/2024

Grade et temps de travail	Effectif	
Psychologue territorial	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
Adjoint du patrimoine	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
Attaché	2	
35,00	1	Renfort au service finances et commande publique (du 29/04/2024 au 31/01/2025)
35,00	1	Renfort au service vie associative et initiatives locales (du 1/05/2024 au 12/12/2024)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
35,00	1	Renfort au service ressources humaines (du 19/03/2024 au 31/12/2024)
Technicien	1	
35,00	1	Renfort au service Espaces verts (du 1/05/2023 au 30/04/2025)
Adjoint technique	4	
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 2/09/2024 au 4/07/2025)
20,00	2	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
Educateur de jeunes enfants	1	
35,00	1	Renfort au service Petite enfance (du 19/08/2024 au 31/12/2024)
Adjoint d'animation	9	
35,00	2	Partenariat avec les lycées (du 2/09/2024 au 4/07/2025)
18,13	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
17,34	5	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
11,85	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
ATSEM principal de 2ème classe	2	
34,60	1	Renfort au service éducation (du 26/08/2024 au 31/08/2025)
34,06	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)